

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 4 juin 2013 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents :	M.M. Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
	André Potvin	conseiller siège #4
	René Caron	conseiller siège #5
	Ulrich Binggeli	conseiller siège #6
Sont absents :	M ^{me} Sylvie Demers	conseillère siège #2
	M. Daniel Lahaie	conseiller siège # 3

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance M^{mes} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-Hélène Arseneau, commis de bureau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Madame France Grimard fait fonction de secrétaire-trésorière. La séance débute par une prière. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

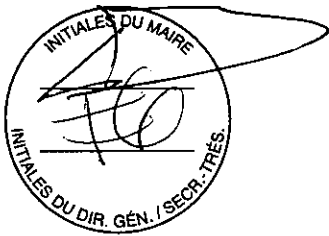
RÉSOLUTION #2013-06-138

Monsieur André Potvin propose d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point 5.10 Taxes d'accise – Programmation et en changeant l'intitulé du point 8.4 pour Services professionnels en ingénierie.

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 MAI 2013 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Emploi - Étudiant;
 - 5.3 Bureau municipal - Location;
 - 5.4 Projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
 - 5.5 Publicité – Activités estivales;
 - 5.6 Site internet – Rédaction;
 - 5.7 Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN) - Autorisation;
 - 5.8 Congrès – Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - 5.9 Nouvelle installation Hydro-Québec;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Présentation des comptes;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Nomination – Premiers Répondants;
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014;
 - 8.2 Déneigement et entretien des voies d'accès et trottoirs;
 - 8.3 Demande d'autorisation de passage;
 - 8.4 Travaux de voirie;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et d'égouts;
 - 9.2 Compteur d'eau;
 - 9.3 Branchement aux services municipaux;
10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 10.1 Rapport de permis émis en mai 2012;
 - 10.2 Mât de drapeau;
 - 10.3 Développement domiciliaire :
 - 10.3.1 Projet de plan de lotissement;
 - 10.3.2 Services professionnels en ingénierie;
 - 10.4 Abri d'hiver;
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Pistes de ski de fond et de marche – Entretien 2013-2014;
 - 11.2 Comité culturel :
 - 11.2.1 Demande d'aide financière;
 - 11.2.2 Fonds de développement Culturel - Demande d'appui;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 MAI 2013

3.1 Approbation RÉSOLUTION #2013-06-139

Sur proposition de M. René Caron, le procès-verbal de la séance du 7 mai 2013 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents avec dispense de lecture.

3.2 Suites

Aucune.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale nous fait la lecture de la correspondance en date du 4 juin 2013.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

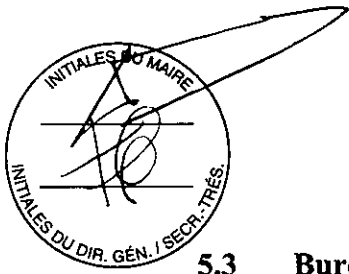
M. Christian Baril, maire, fait un bref suivi des dossiers traités à la MRC de Bécancour :

- Office de tourisme de Bécancour – Conflit persistant;
- Embauche d'un 2^e aménagiste;
- Cours d'eau – Plusieurs cours d'eau seront déverbalisés s'ils ne correspondent pas à la description légale actuellement en vigueur.

5.2 Emploi étudiant RÉSOLUTION #2013-06-140

La directrice générale mentionne que nous avons reçu une réponse négative pour l'aide financière demandée dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'emploi d'été demandé.

Il est proposé par M. André Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche d'un étudiant pour combler le poste de préposé au marché public et assistant à l'inspecteur municipal et un préposé à la halte routière à la saison estivale 2013. La durée de l'emploi est de 6 semaines, plus, les samedis supplémentaires jusqu'à la fin du marché public (7 septembre 2013). Les semaines de travail sont de 35 heures semaines du mardi au samedi et le taux horaire est de 10,15 \$/ heure.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

5.3 Bureau municipal – Location **RÉSOLUTION #2013-06-141**

Considérant que le bail pour le bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin se termine le 31 juillet 2013;

Considérant l'offre de services des Immeubles Guillemette s.e.n.c. datée du 1^{er} juin 2013 :

- 1 an à 850 \$ et 4 années subséquentes à 900 \$

Considérant que la municipalité a comme projet de se doter d'un centre multifonctionnel incluant les bureaux municipaux;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire pour une période d'un an, à compter du 1^{er} août 2013, le bail de location du bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin avec les Immeubles Guillemette s.e.n.c.. Le coût de la location est de 850 \$ / mois plus les taxes applicables pour la même superficie et aux mêmes conditions.

Il est à noter qu'il y a une possibilité d'un réaménagement des bureaux suite à une demande d'agrandissement des locataires voisins.

5.4 Projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 **RÉSOLUTION # 2013-06-142**

Considérant que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

Considérant que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

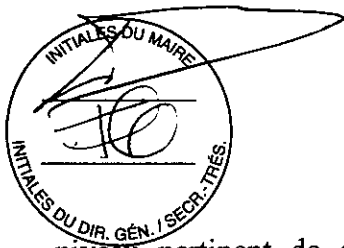
Considérant que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

Considérant que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce, à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Considérant que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

Considérant que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

Considérant que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

Considérant que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaçant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

Considérant qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

Considérant que le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par M. Ulrich Binggeli et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec :

De déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

5.5 Publicité – Activités estivales

TC Média nous offre de réserver un espace à prix avantageux pour une parution dans leur section spéciale, activités estivales, du 19 juin. La publication est dans les 5 hebdomadaires de la région, incluant Le Courrier Sud. Il est possible de paraître seulement dans Le Courrier Sud et à un prix plus bas.

Les élus décident de ne pas acquiescer à cette offre.

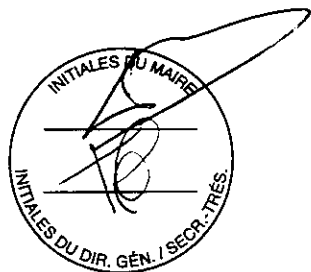
5.6 Site internet – Rédaction

RÉSOLUTION # 2013-06-143

Considérant que la firme ADN Communication a été mandaté en février 2012 pour voir à la conception et la réalisation d'un site internet pour la municipalité;

Considérant que pour terminer la réalisation du site internet la municipalité souhaite être accompagnée par une firme spécialisée pour rédiger les sections du site et s'il y a lieu pour la recherche d'informations supplémentaires;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Groupe Conseils MCG au montant de 3717,30 \$ plus les taxes applicables pour la rédaction des sections du site et s'il y a lieu pour la recherche d'informations supplémentaires.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un budget de 33 heures et 194 kilomètres ont été estimés pour le mandat. Le nombre d'heures et de kilomètres est ajustable selon les besoins;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services, datée du 22 mai, du Groupe Conseils MCG et de les mandater pour la rédaction des sections du site et s'il y a lieu pour la recherche d'informations supplémentaires.

5.7 Lois sur la protection des eaux navigables (LPEN) - Autorisation **RÉSOLUTION # 2013-06-144**

Considérant que Transports Canada – Programme de protection des eaux navigables (TC-PPEN) a émis le 5 septembre 1986 une approbation en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN) pour la construction de la marina de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (brise-lames en pierre, brise-lames flottant, quais flottants et d'une rampe de mise à l'eau) au nom de la corporation municipale de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que Transport Canada (PPEN) a émis le 1^{er} décembre 1995 une nouvelle approbation en vertu de la LPEN pour les travaux de prolongement d'un brise-lames en pierre au nom de la Corporation municipale de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent n'est pas administrateur dudit Club nautique et qu'aucune responsabilité ne lui incombe relativement à la gestion et l'entretien des ouvrages approuvés par Transports Canada;

Il est proposé par M. André Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Transports Canada (PPEN) d'émettre toute nouvelle autorisation, modification ou renouvellement pour les ouvrages susmentionnés (marina de Deschaillons-sur-Saint-Laurent) en faveur du Club nautique d'Eschaillons inc.

5.8 Congrès - Fédération québécoise des municipalités (FQM) **RÉSOLUTION # 2013-06-145**

Sur proposition de M. René Caron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation du Maire M. Christian Baril, au congrès 2013 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013, au coût de 620 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

5.9 Nouvelle installation Hydro-Québec **RÉSOLUTION # 2013-06-146**

Considérant que la société d'État Hydro-Québec a imposé des paramètres pour l'installation d'une nouvelle entrée électrique sur le terrain, lot P81-2, du propriétaire du Camping Cap à la Roche;

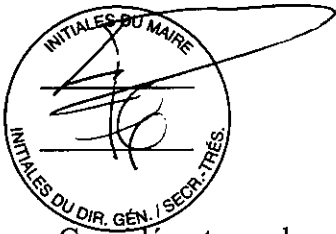
Considérant que le terrain est voisin de la halte routière appartenant à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que ladite halte a été aménagée en 1994 et est devenue un des principaux points attractifs de la municipalité;

Considérant que la municipalité travaille à :

- Dynamiser son milieu;
- Accroître sa visibilité et son attractivité;
- Améliorer le milieu et qualité de vie des citoyens;

Considérant que la municipalité fait partie de la route des Navigateurs et que la borne d'informations est à la halte routière;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que depuis l'année 2009 la municipalité a un marché public qui a pignon sur rue à la halte routière et qu'à toutes les années la municipalité investit pour améliorer sa visibilité;

Considérant que la nouvelle installation électrique empêche de voir la halte routière lorsque les gens arrivent de l'ouest;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les élus expriment leur mécontentement à la société d'État Hydro-Québec relatif à l'installation d'une nouvelle entrée électrique sur le lot P81-2 appartenant au propriétaire du Camping Cap à la Roche.

Il est de plus résolu de demander à ladite société d'État la relocalisation de la nouvelle installation électrique, et ce, à ses frais.

5.10 Taxes d'accise - Programmation **RÉSOLUTION # 2013-06-147**

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

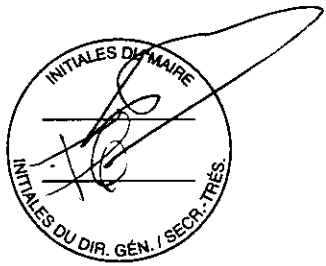
Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Présentation des comptes **RÉSOLUTION #2013-06-148**

Il est proposé par M. André Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses d'administration courantes de la municipalité représentées par les chèques numéros 2013 00 239 à 2013 00 297 inclusivement ainsi que des rémunérations effectuées par dépôts directs tel que décrit à la liste déposée aux archives sous la cote 1-5-3/04, document 2013-06, pour un total 176 636,58 \$.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination – Premiers Répondants RÉSOLUTION #2013-05-149

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Patrick Coté au titre de premier répondant.

8. TRANSPORT

8.1 Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014 RÉSOLUTION #2013-06-150

Il est proposé par M. Ulrich Binggeli et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière auprès de monsieur Donald Martel, député de Nicolet Bécancour, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014. Un montant de 192 316 \$ est estimé pour la réfection de la route Saint-Onge.

8.2 Déneigement et entretien des voies d'accès et trottoirs RÉSOLUTION #2013-06-151

Sur proposition de M. Daniel Demers il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de soumissions, par invitation, pour le déneigement et l'entretien des voies d'accès et des trottoirs de la municipalité. La demande de soumissions a 2 options soit : l'option #1 pour un an (période hivernale 2013-2014), et l'option #2 pour trois ans (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016). Les soumissions sont reçues jusqu'au 27 juin à 11 heures.

8.3 Demande d'autorisation de passage RÉSOLUTION #2013-06-152

Considérant que pour une sixième année consécutive, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise un Défi-vélo au profit d'Opération Enfant Soleil le vendredi 16 août prochain;

Considérant que ledit Défi-vélo passe dans notre municipalité;

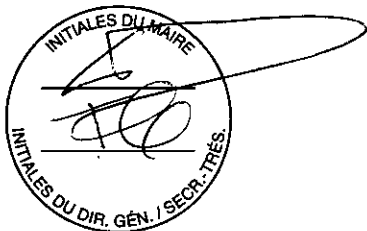
Considérant que pour recevoir le permis du Ministère des Transports du Québec, le ministère demande l'autorisation de toutes les municipalités faisant partie du parcours;

Il est proposé par M. Ulrich Binggeli et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage dans notre municipalité du Défi-vélo au profit d'Opération Enfant Soleil, organisé par de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix, le vendredi 16 août prochain.

8.4 Services professionnels en ingénierie. RÉSOLUTION #2013-06-153

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), faire exécuter à l'été 2013 des travaux d'installation d'égout pluvial et de réfection de la chaussée sur la rue Poisson (environ 243 mètres) et sur une partie de la 18^e Avenue (environ 250 mètres);

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de soumission de gré à gré auprès de la firme SNC-Lavalin inc. pour pour la réalisation de plan et devis pour des travaux d'installation d'égout pluvial et de réfection de la chaussée sur la rue Poisson sur une partie de la 18^e Avenue.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mai 2013 est de 484,06 m³ (106 494 gallons impériaux).

9.2 Compteur d'eau RÉSOLUTION #2013-06-154

Considérant que la municipalité veut se munir de compteurs d'eau depuis plusieurs années;

Considérant que le budget 2013 pour l'achat et l'installation de compteur d'eau est de 10 000 \$;

Considérant que le prix desdits compteurs est variable selon la grosseur du tuyau;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale pour faire une demande de soumission de gré à gré à la firme Techno nouvelle technologie inc. pour des compteurs d'eau de marque Neptune.

Il est de plus résolu de mentionner que les compteurs d'eau seront installés chez les contribuables suivants :

- Fermes;
- Camping;
- Commerces;
- Quelques résidents avec caractéristiques différentes.

Le budget pour les compteurs d'eau étant de 10 000 \$ installation comprise, la directrice générale et les inspecteurs municipaux identifieront la quantité à demander.

9.3 Branchement aux services municipaux RÉSOLUTION #2013-06-155

Considérant la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux, datée du 14 mai 2013, du propriétaire de l'immeuble sis au 355, 12^e Avenue;

Considérant que l'article 1 du règlement #20-98 mentionne que tous les frais encourus pour effectuer les travaux demandés sont facturés au demandeur, et ce, jusqu'à un maximum de deux mille dollars (2000 \$);

Sur proposition de M. André Potvin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et égout municipaux et d'autoriser la dépense encourue pour les nouveaux raccordements de la propriété du 355, 12^e Avenue tout en appliquant les dispositions du règlement numéro 20-98.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

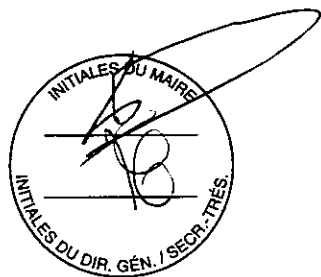
10.1 Rapport de permis émis en mai 2013

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 12 permis ont été émis, au montant de 80 100 \$, au cours du mois de mai 2013.

10.2 Mât de drapeau RÉSOLUTION #2013-06-156

Considérant que 2 soumissions ont été reçues pour l'achat d'un mât de drapeau de 30 pieds de type architectural incluant base de béton, boule, corde et serrure à clef :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - Inter clôture Cambrek : | 3055 \$ plus les taxes applicables |
| - Les Enseignes Professionnelles : | 3150 \$ plus les taxes applicables |



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les élus demandent à la directrice générale de faire une demande de soumission à l'entreprise C.E.R. Turmel de Joly;

Il est proposé par M. André Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un mât auprès du plus bas soumissionnaire, une fois la soumission reçue de l'entreprise C.E.R. Turmel de Joly

10.3 Développement domiciliaire

10.3.1 Projet de plan de lotissement RÉSOLUTION #2013-06-157

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de plan domiciliaire portant le numéro 51-13-125, par la firme VRSB.

10.3.2 Services professionnels en ingénierie

Point reporté

10.4 Abri d'hiver RÉSOLUTION #2013-06-158

Considérant qu'une lettre a été reçue demandant la permission de ne pas démonter l'abri d'hiver au 1320 route Marie-Victorin, car il abrite 2 quadrimoteurs appartenant à 2 résidents demeurant à la résidence de personnes âgées;

Considérant que le demandeur mentionne que:

- ces machines électriques et électroniques sont dispendieuses et fragiles à la pluie;
- ces machines sont probablement les dernières que les propriétaires auront et qu'ils méritent un privilège;

Considérant la réglementation (règlement de zonage #96-2012, article 125) stipulant que : les abris d'hiver sont autorisés entre le 1^{er} octobre d'une année et le 30 avril de l'année suivante et qu'ils doivent être enlevés 10 jours suivants la date expiration;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande par souci d'équité envers tous les résidents de la municipalité.

11. LOISIRS ET CULTURE

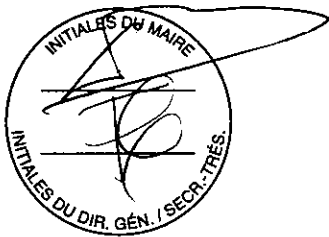
11.1 Pistes de ski de fond et de marche – Entretien 2013-2014 RÉSOLUTION #2013-06-159

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à M. Tomy Tousignant le contrat d'entretien de la piste de ski de fond et du sentier de marche pour une période de 1 an, soit la saison hivernale 2013-2014, au coût 4350 \$, et ce, de la première neige à la dernière neige de la saison 2013-2014.

11.2 Comité culturel

11.2.1 Demande d'aide financière RÉSOLUTION #2013-06-160

Sur proposition de M. André Potvin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ au nouveau comité culturel. L'aide accordée servira à la réalisation de l'activité « Le relais des artistes ».



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11.2.2 Fonds de développement culturel – Demande d'appui RÉSOLUTION #2013-06-161

Considérant que le comité culturel présente 3 spectacles en plein air à la saison estivale 2013 dans le cadre de l'activité « Le relais des artistes »;

Considérant que ledit comité présente une demande pour obtenir une aide financière de 500 \$ du Fonds de développement Culturel de la MRC de Bécancour;

Considérant que ledit comité demande l'appui de notre municipalité dans ses démarches;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est très enthousiaste à l'idée d'avoir des spectacles musicaux à la halte routière cet été;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les démarches du comité culturel pour obtenir une aide financière de 500 \$ du Fonds de développement Culturel de la MRC de Bécancour pour permettre la réalisation de l'activité « Le relais des artistes ».

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

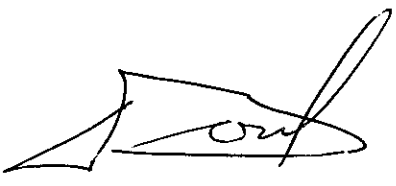
Les membres répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur le sujet suivant :

- Rédaction site internet;
- Piste cyclable : asphaltage et mauvaises herbes;
- Compteur d'eau;
- Remerciement pour les travaux réalisés pour le terrain de pétanque;
- Jardinières de fleurs;
- Centre multifonctionnel : Subvention;
- Réglementation d'eau potable;
- Réglementation sur les abris temporaires.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION # 2013-06-162

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 52 sur proposition de M. René Caron.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire